

PROJET EDUCATIF

ASSOCIATION CLSH

LES GALOUPIOTS D'AUZON

A la suite de la garderie mise en place par l'association «Cantine» en 1993, et au regard de l'évolution constante de l'effectif « enfant », cette même association décide d'organiser un C.L.S.H. et un accueil périscolaire.

L'association est administrée par un bureau comprenant quatre personnes.

La population de la commune d'Auzon représente approximativement 975 habitants.

Le pays d'Auzon reste encore une zone rurale, il est situé environ à 450 m d'altitude, d'où la douceur de ses saisons. Il se compose du bourg (site historique) et de nombreux villages dispersés autour.

La population est essentiellement ouvrière, même si l'on trouve quelques agriculteurs et des petits commerçants locaux.

Les enfants de la commune se rendent pour la plupart dans le groupe scolaire « CLOVIS NOIR » (école d'Auzon) pour suivre leur scolarité de maternelle et de primaire. L'école accueille aussi quelques jeunes écoliers des communes environnantes.

Auzon est une commune où la sauvegarde de la richesse du patrimoine est un réel but. Avec ses monuments historiques classés (collégiale romane du 12ème siècle, porte du Brugelet, la Halle) et les divers projets en cours, la commune peut espérer voir une réelle expansion du tourisme local. L'entrée d'Auzon dans le Parc Livradois- Forez et son adhésion au S.M.A.T. confirment cet espoir

La commune possède d'autres sources de richesses économiques telles que quelques P.M.E. et une agriculture développée, notamment polyculture élevage.

1-LES STUCTURES ET INSTALLATIONS EXISTANTES SUR LA COMMUNE D'AUZON ET DANS L'ENVIRONNEMENT.

- Association « Pôle de santé du pays d'Auzon »
- Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Espérance Auzonnaise
- Auzon Toujours
- Auzon Médiéval
- Club Saint-Laurent
- Association pour la sauvegarde du vieil Auzon
- Société de Pêche
- Association des commerçants et Artisans
- Pétanque Auzonnaise
- Association Communale de chasse
- Section d'Combattants,AFN,ALGERIE,TUNISIE,MAROC
- -Gymnastique d'entretien Auzonnaise
- C.L.S.H. « Les Galoupiots d'Auzon »
- Clubs d'Auzon-Azerat
- Amicale Clovis Noir
- Aiguilles et Pinceaux
- Arts en Liberté.
- Aînés Ruraux Club St Laurent
- Les Amis des Manges Prunes
- Association pour la promotion du Pays d'Auzon
- Association des Vespas d'Auzon
- Association des jeunes d'Auzon
- Osons l'Art
- Chant a Dom

La commune possède une salle polyvalente où se déroulent les festivités que les diverses associations locales organisent. Cette salle est mise à la disposition des particuliers sous forme de location (mariage,fête de famille, etc...). Une salle de réunion peut être utilisée par les associations qui en font la demande.

Différents aménagements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation pour que chacun trouve un centre d'intérêts à l'intérieur de la commune:

- Deux cours de tennis
 - Un camping
 - Un écomusée
 - Une salle de vernissage improvisée dans une vieille chapelle restaurée
 - Une salle d'exposition au sein de la mairie qui a été entièrement rénovée
 - Aménagement de la salle polyvalente et de son cadre de verdure
 - Aménagement des bords de l'Allier
 - Parcours VTT balisés ainsi que des parcours de randonnée.
-
- Projet de réhabilitation du Vieil Auzon et de la campagne environnante
 - Aménagement du C.L.S.H et agrandissement de ses locaux fin 2013.
 - Lotissement viabilisé
 - Aménagement de plusieurs aires de jeux pour les enfants

En dehors du C.L.S.H., très peu d'activités sont proposées aux enfants de la commune. C'est pour cette raison que certains d'entre eux sont accueillis au C.L.S.H.(inter communal)le plus proche (« clsh Les Lutins » à Sainte-Florine, ceci pendant les divers congés scolaires.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

L'association est affiliée:

- à la Commune
- à la communauté de communes « Auzon Communauté »
- au groupe scolaire
- aux parents
- à la CAF, la MSA, la PMI et la DDCSPP.
- Le département.

2- OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET EDUCATIF

-Apporter un service de proximité

-Répondre à l'attente et aux besoins des enfants et des familles, sachant qu'il n'existe pas de structures de loisirs sur la commune, et partant du principe que tous les enfants et les jeunes doivent disposer d'un espace éducatif en relation avec la famille et le milieu scolaire.

-Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités qu'ils n'auraient pas connues sans ce projet

-Participer au développement des valeurs civiques

-Responsabiliser les enfants en les impliquant dans de petites tâches à leur portée (développement du respect à autrui et à leur environnement collectif)

-Respecter le rythme de l'enfant notamment pendant le temps du périscolaire

-Amener l'équipe d'animation à réfléchir aux besoins des enfants des différentes tranches d'âge (moins de 6 ans) et aux moyens d'y parvenir.

Le suivi et l'évolution seront assurés en collaboration entre l'équipe éducative, l'association et les divers partenaires.

-Participation de l'équipe d'animation aux projets « enfance » de l'intercommunalité (Auzon Communauté).

-S'ouvrir aux autres communes.

3- ORGANISATION DU C.L.S.H.

Le C.L.S.H. fonctionnera en année scolaire de septembre à début juillet (fin des cours).

***En accueil périscolaire**

Les lundis-mardis jeudis et vendredis de

- 7H15 à 8h45
- 12h00 à 13H30
- 16H15 à 19H00

Les mercredis :

- 7h30 à 19h00

Pour le mercredi les familles auront le choix d'inscrire les enfants sur diverses période de 7h30 à 19h00,(Toutes les formules étant possible , de la ½ journée seule ou avec repas, en passant par la journée complète avec repas compris) Les enfants se rendront au centre soit en voiture individuelle, soit en ramassage scolaire, soit en taxis collectifs.

Effectif moyen de fréquentation: 35 à 45 enfants selon les périodes d'accueil.

Pour le temps de midi, le personnel prendra obligatoirement son repas avec les enfants afin d'assurer les objectifs pédagogiques de cette période.

L'EQUIPE D'ANIMATION

- Un directeur
- Trois animateurs
- Intervenants spécialisés sur certaine activités (notamment sur le créneau horaire 17h-18h consacré aux activités spécifiques sur certains jours de la semaine.

LES LOCAUX

L'aménagement de notre structure effectué en 2003 n'apportant plus le confort de vie espéré, la fréquentation en perpétuelle augmentation nous a obligé en 2014 de prévoir un nouvel agrandissement de nos locaux avec la création de deux nouvelles salles d'activités pour améliorer la qualité de nos diverses périodes d'accueil.

LES ESPACES EXTERIEURS

- une cour (espaces verts, terrain de sport)
- un espace vert près du centre dans lequel est aménagé un jardin.
- des prés à proximité

OBJECTIFS DU PERISCOLAIRE

- Répondre à un besoin d'accueil pour les familles, qui se doit de qualité, par un aménagement adapté à ces moments-là et aux différentes tranches d'âge.
- Répondre aux objectifs évoqués lors de la réforme des rythmes scolaires,
- Etre encore plus attentif au rythme de la vie des enfants (par exemple le droit à l'inactivité après une journée d'école) .
- Etre à l'écoute et disponible par rapport aux autres enfants et aux familles.
- Développer l'autonomie de l'enfant.

OBJECTIFS DES MERCREDIS

- Par le projet collectif, développer la socialisation (respect, entraide, prise de responsabilités) .
- Découverte de nouvelles activités sportives et culturelles.
- Redécouvrir les valeurs essentielles (respect de l'environnement entraide)

INVESTISSEMENTS

- Le centre s'étant agrandi, l'aménagement de nos locaux est à poursuivre.

- Pour les plus petits, nous avons revisiter précédemment l'aménagement des divers coins (remplacer le matériel et jouets usagés), nous avons mis en place une salle de motricité dédiée à l'éveil corporel .

- Pour les plus grands c'est plutôt la création d'un lieu correspondant plus à leurs attentes.

-Pour tous, installation d'un pôle informatique qui devra être exploité au travers de diverses activités

DUREE

Ces investissements sont effectués en fonction des projets menés par l'équipe d'animation et par rapport aux exigences de l'association gestionnaire du centre durant une année scolaire.

FINANCEMENT

L'association sollicite l'aide de :

- La commune
- La communauté de communes.
- La CAF
- Le Conseil Général
- La MSA.